



Communiqué de presse

Engis, le 17 septembre 2020

Depuis plusieurs jours, est exposé tant dans les réseaux sociaux que dans la presse le comportement adopté par un professeur à l'égard d'un enfant à l'occasion de son cours de gymnastique au sein d'un de nos établissements.

Il est évident que la commune prendra toutes les décisions utiles et dans la mesure de ses prérogatives après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments utiles relatifs à cette affaire.

Dans ce cadre, la Direction de l'école ainsi que la commune ont déjà pris les dispositions nécessaires et ont appliqué strictement la procédure adéquate.

Tout d'abord, chacune des parties, à savoir les parents de l'enfant concerné et d'autre part, l'enseignant ont été rencontrés par la Direction.

Ensuite, une procédure de conciliation a été organisée entre les parents, le professeur, la Direction et Le Directeur Général FF de la commune.

Les parents ont pu s'exprimer librement à cette occasion et chacune des parties s'est accordée sur le fait que l'enfant concerné devait être ménagé et qu'une certaine sérénité devait maintenant prendre place afin de le préserver.

En parallèle de cette procédure de conciliation, la Direction a pris contact avec le service de médiation.

Par ailleurs, la procédure suit également son cours au sein de la Fédération-Wallonie-Bruxelles, puisque l'enseignant est dans une relation contractuelle avec cette dernière.

Enfin, l'enseignant sera convoqué au Collège afin d'être entendu.

Au-delà d'une instruction structurée, au terme de laquelle, sur la base des faits et du passé de l'enseignant, des décisions seront prises, nous souhaitons qu'une certaine sérénité prenne à nouveau place, afin de permettre aux enseignants et aux enfants de se concentrer sur les missions de l'école, à savoir l'apprentissage.

La commune tient à rappeler qu'elle ne tolère aucune forme de violence, que celle-ci soit physique ou morale.

Nous prenons nos responsabilités et nous les prendrons également face à cette déferlante haineuse développée actuellement tant dans la presse que sur les réseaux sociaux.

Non seulement, le discrédit est jeté sur notre enseignement et les valeurs que nous défendons, mais également sur la Direction, et l'ensemble du corps enseignant qui sait maintenant pouvoir être jeté en pâture et lynché sur la place publique.

C'est dans ce climat, que nous avons pris ce jour contact avec notre Conseil, Maître Alexandre Wilmotte, afin d'envisager le cas échéant le dépôt d'une plainte en diffamation quant aux divers propos qui seraient tenus et soutenus à l'encontre du personnel sans aucun documents probants pour les étayer.

Nous espérons dans l'intérêt général un retour au calme sachant qu'il appartiendra aux différentes instances compétentes de juger des mesures qu'elles estimeront utiles face à cette situation.